

Sainte-Thérèse, ce 10 janvier 2012.

L'Honorable Me Jean-Marc Fournier
Député de Saint-Laurent
Ministre de la Justice du Québec
Procureur général du Québec
Notaire général du Québec
Ministre responsable des lois professionnelles
Ministre responsable de la lutte contre l'homophobie
Palais de justice de Montréal
11^e étage, bureau 11.39
1, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B6

Objet : Contestation à toute juridiction concurrente ou morcellement du district judiciaire de Terrebonne en faveur du district judiciaire de Laval.

Monsieur le Ministre,

En tant que Bâtonnier du Barreau de Laurentides-Lanaudière, je sollicite par la présente votre réflexion, vos commentaires et votre appui à l'encontre des demandes formulées récemment par le Bâtonnier du Barreau de Laval, Me Jacques Trudeau, auprès de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec qui doit se pencher sur les prochaines modifications à apporter au Code de procédure civile.

Le Bâtonnier du Barreau de Laval, malgré le désaccord complet de notre barreau de section et sans l'appui du Barreau de Montréal ni du Barreau du Québec, a acheminé, le ou vers le 17 novembre 2011, une lettre à cette Commission proposant :

Cabinet du bâtonnier
Me Pierre Cliche

- A. Qu'il y ait lieu d'amender l'annexe 1 de l'article 5.5 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* afin que le district de Laval puisse être considéré comme un territoire où s'exercerait une compétence concurrente au district de Terrebonne (portion du territoire située au sud de l'autoroute 640) et au district de Montréal (portion du territoire située au nord de l'autoroute 40);
- B. Qu'il y ait un amendement à l'article 75.0.1 du Code de procédure civile afin qu'un juge coordonnateur et non uniquement le juge en chef puisse offrir aux parties une audition dans un district limitrophe à celui où la cause doit être entendue;
- C. Qu'il y ait un amendement à l'article 39 du Code de procédure civile afin d'en élargir l'application à d'autres types de demandes.

Vous trouverez ci-joint copie de la lettre du Bâtonnier de Laval adressée à la Commission des institutions.

Le 19 décembre 2011, le Barreau de Laurentides-Lanaudière a déposé un mémoire, auprès de la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec, en réponse aux demandes formulées par le Bâtonnier de Laval et dont vous trouverez copie sous pli.

Suite au dépôt de notre mémoire, la Commission des institutions a convoqué le soussigné afin d'être entendu le 17 janvier prochain à Québec dans le cadre des audiences publiques de cette Commission.

Les demandes formulées actuellement par le Barreau de Laval nous ramènent en 1995 lors des négociations concernant l'agrandissement et la modernisation du Palais de justice de Saint-Jérôme.

En effet, il est important de se rappeler des démarches entreprises et des efforts importants alors déployés par le Barreau de Laurentides-Lanaudière, du conseil de la Ville de Saint-Jérôme et de nombreux intervenants du milieu socio-économique de la grande région des Laurentides qui se sont mobilisés en 1995 afin d'empêcher le morcellement du territoire du district judiciaire de Terrebonne (partie située au sud de l'autoroute 640) en faveur du district judiciaire de Laval, et ce, au moment où la construction du nouveau Palais de justice de Saint-Jérôme était en péril.

À ce sujet, vous trouverez ci-joints les documents suivants :

1. Lettre datée du 12 juin 1995 de Me Guy Saulnier, alors président du comité sur les Palais de justice du Québec, acheminée à l'Honorable Paul Bégin, ministre de la Justice;
2. Accusé de réception de madame Diane E. Bélanger, directrice adjointe du cabinet du ministre de la Justice datée du 5 juillet 1995;
3. Article paru le 7 juin 1995 dans l'Écho du Nord intitulé « Palais de justice : le projet d'agrandissement tire de la patte. »;
4. Article paru dans le journal La Presse en date du 8 juin 1995 intitulé « Pas de nouveau palais de justice à St-Jérôme, Québec décide de rattacher à Laval une partie du district judiciaire de Terrebonne. »;
5. Résolution du conseil du Barreau de Laurentides-Lanaudière en date du 12 juin 1995;
6. Articles parus dans le journal La Presse et dans l'Écho du Nord en date du 14 juin 1995 et respectivement intitulés « Palais de justice : nouvelle mobilisation régionale/Paillé cherche à rassurer/St-Jérôme veut garder la justice chez elle. »;
7. Article paru dans le journal Le Babillard des Laurentides le 21 juin 1995 et intitulé « En marge du Palais de justice, il faut se croiser les doigts et... croire. ».

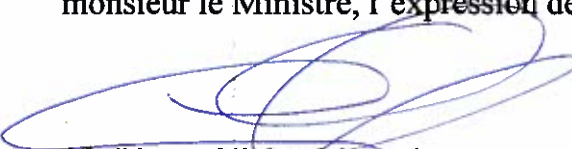
Dans les faits, le morcellement du district judiciaire de Terrebonne n'a pas eu lieu et le nouveau Palais de justice de Saint-Jérôme fut construit comme prévu.

Les demandes formulées actuellement par le Bâtonnier de Laval ne sont qu'un prélude à la réouverture de toute la question du morcellement du district judiciaire de Terrebonne en faveur de celui de Laval.

Dans ces circonstances et pour toutes les raisons énoncées dans notre mémoire, le Barreau de Laurentides-Lanaudière sollicite votre appui afin de pouvoir s'opposer avec force à la demande du Barreau de Laval à la création d'une juridiction concurrente entre le district judiciaire de Laval et tout le territoire situé au sud de l'autoroute 640, faisant partie du district judiciaire de Terrebonne, et à toutes modifications législatives favorisant l'audition, au Palais de justice de Laval, des causes entreprises dans le district judiciaire de Terrebonne.

En terminant, auriez-vous l'obligeance de bien vouloir me faire part, à votre prochaine convenance, de la position que vous et le Parti Libéral du Québec entendez prendre concernant la présente affaire.

Espérant le tout conforme et comptant sur votre collaboration, veuillez agréer monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Me Pierre Cliche, bâtonnier
Barreau de Laurentides-Lanaudière

PC/cg

p.j.